



Compte-rendu de l'audience du mardi 8 décembre :

Mardi 8 décembre 2020, une délégation du SNUipp-FSU de l'Oise a été reçue par l'IA-DASEN. Vous retrouverez un compte-rendu ci-dessous des sujets abordés :

- **Utilisation du Congé de Formation Professionnelle (CFP) et Compte Personnel de Formation (CPF)**

Les deux dispositifs peuvent être mobilisés successivement. Le CPF est mobilisable sous forme de crédit d'heures mais pas d'une somme d'argent.

Les personnels de l'Oise qui se sont vu refuser leur demande de mobilisation du Compte Personnel de formation seront recontactés par l'administration.

- **Expérimentation lancée par le Ministère sur l'utilisation d'un manuel ministériel "Pour apprendre la lecture au CP"**

L'IA-DASEN indique que 28 classes sont concernées sur 9 circonscriptions du département. Un enseignant a décidé de cesser cette expérimentation. Environ 500 élèves de CP sont concerné-es sur 9600 dans le département.

- **Situation sanitaire et séances à la piscine**

L'IA-DASEN précise que les textes autorisent les séances de natation. Il n'est donc pas possible pour des collègues ou des conseils de maîtres de refuser de se rendre à la piscine. Les collègues inquiet-es pour leur santé doivent prendre contact avec le médecin de prévention.

Le SNUipp-FSU rappelle qu'il n'est pas opposé à ce que les personnels se rendent à la piscine. Il rappelle néanmoins certaines contradictions et une application qui peut être difficile du protocole sanitaire national au sein de ces structures. Il rappelle que le droit à la santé doit être respecté partout : au sein des écoles comme à la piscine. Il indique que les personnels sont tout à fait habilité-es à faire valoir leur liberté pédagogique et il invite l'administration à rouvrir le dialogue pour les (quelques) situations où il y a encore des difficultés.

- **Situation sanitaire et rémunération des personnels vulnérables placé-es en ASA**

Les collègues placé-es en ASA auront-ils-elles une perte de rémunération liée à leur absence devant les élèves (ISAE, indemnité de formateur-trice, indemnité ASH, indemnités d'enseignant-e spécialisé-e...) ? L'IA-DASEN indique attendre une réponse du ministère.

Le SNUipp-FSU questionne depuis plusieurs semaines sans obtenir de réponse claire.

- **Formation continue et situation des formateurs et formatrices du département :**

La DASEN a indiqué qu'elle considérait que trois réponses avaient été apportées au courrier des 69 formateurs-trices envoyé le 23 octobre 2020 :

- la suspension de la formation continue jusqu'à la fin du mois de janvier 2021
- la mise en place d'une formation de formateurs les mercredis matins
- et l'organisation d'une visioconférence avec les formateurs-trices de l'Oise

Pour le SNUipp-FSU, ces réponses sont loin d'être satisfaisantes, qui plus est aucune date de conseil départemental de formation n'est prévue. Il a alerté sur la nécessité de répondre au courrier adressé et cela par écrit et de recevoir le plus rapidement possible une délégation représentative de formateurs et formatrices du département.

L'IA-DASEN indique qu'elle souhaite les recevoir mais qu'elle n'a pas de disponibilités avant les prochains congés. Elle s'est engagée à le faire le plus rapidement possible en janvier 2021.

En attendant cette rencontre, les formateurs et formatrices en école d'application n'échangeront plus avec les circonscriptions concernant l'agenda des formations à venir.

- **Formation des directrices et directeurs**

Ces formations auront lieu du 27 mai au 15 juin ou du 17 juin au 6 juillet.

- **Direction d'école**

Le prochain Groupe de travail départemental aura lieu le 21 janvier 2020.

- **Personnels contractuels 1^{er} degré**

Le SNUipp-FSU interroge sur leur nombre, leur formation et sur les aides qui peuvent être apportées pour la préparation au CRPE 2021.

L'IA-DASEN indique que 8 personnels contractuels sont recruté-es pour l'année. Elle précise que compte tenu de la situation sanitaire, elle a la possibilité de recruter 35 personnels contractuels supplémentaires. Les contrats sont pour le moment bornés au 19 février 2021. A ce jour 30 personnels sont recruté-es sur 35 emplois ouverts. Ils-elles sont accompagné-es par les équipes de circonscription.

- **Ruptures conventionnelles**

Le SNUipp-FSU intervient afin de connaître les prochaines modalités de demande de ruptures conventionnelles. Si la situation est maintenant réglée, il rappelle la difficulté des démarches et du calendrier pour les personnels concerné-es par une demande de rupture conventionnelle au 31/12/2020. Il souhaite un cadrage départemental et si possible une anticipation des demandes notamment en lien avec le mouvement.

L'IA-DASEN précise qu'un cadrage départemental est en cours de construction. L'objectif est bien de formaliser les demandes avant le mouvement par exemple pour que les postes soient ensuite libérés et d'avoir un calendrier sur l'année scolaire.

Les personnels concerné-es par une rupture et qui souhaitent connaître le détail du montant de l'IRSC peuvent contacter directement Pierre Rouhier de la DGP à Beauvais.

- **Temps-partiels**

La publication de la circulaire départementale est imminente.

- **Versement de l'indemnité CSG pour les AESH et jours de congés supplémentaires (jours de fractionnement)**

Une réponse est en cours pour les personnels concerné-es.

- **Changement d'échelon et salaire**

Les personnels concerné-es par un changement d'échelon depuis le 1^{er} septembre 2020 auront, normalement, le rattrapage sur le salaire de février 2021 mais ce n'est pas encore sûr à 100%, cela dépend de la date de mise à jour faite par le ministère.

- **Modulateurs et modulatrices REP+**

Les missions des modulateurs et modulatrices de certains REP+ ont évolué vers du remplacement « classique » de personnels. L'IA-DASEN les rassure en indiquant que dès que la situation sanitaire sera satisfaisante ils-elles retrouveront leurs missions. Le SNUipp-FSU rappelle que ces personnels doivent intervenir en REP+.

- **Départs en stage CAPPEI** : pas de réponse pour le moment.
- **Problèmes de non-versement des heures travaillées par des collègues dans le cadre des dispositifs vacances apprenantes et problème de non-comptabilisation des heures de surveillance des élèves sur la pause méridienne**

L'IA-DASEN indique qu'il s'agit d'une erreur et qu'ils vont faire le plus rapidement possible pour payer les heures effectuées pour l'ensemble des personnels. Elle n'est, néanmoins, pas capable de donner une date de réajustement ou de paiement pour les personnels concerné-es.

- **Rendez-vous de carrière pour les personnels vulnérables**

L'IA-DASEN précise que ces rendez-vous ne pourront se tenir « en vrai » mais qu'ils se tiendront à distance « sur pièce » et avec un rendez-vous téléphonique. Nous contacter pour plus d'informations.

Le SNUipp-FSU a également alerté sur plusieurs situations particulières.